Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 41 (1994)
Heft: 4: http://www.youtube.com/watch?v=D5E5TjkDvU0

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tionnement harmonieux de la protection civile, en général. L'USPC s'était consolidée comme union. Le nombre de ses membres (autour de 16000 à 17000) restait constant. La revue spécialisée «Protection civile» s'était bien développée et représentait, avec son tirage de 26000 exemplaires, un produit important dans la «forêt journalistique».

L'avenir de la protection civile se précise

Le développement de ces dix dernières années représente le passé, le présent et l'avenir à la fois. Au milieu des années 80, des idées fondamentales quant à la réforme de l'armée et de la protection civile prirent forme. Ceci fut, pour l'union, un nouveau défi. Elle devait informer, rassembler des informations et des opinions, les étudier – une tâche pas toute simple – car certains semblaient avoir quelques difficultés en ce qui concerne l'idée d'une collaboration commune. A la 36e assemblée des délégués du 23 juin 1990 à Bâle, Robert Bühler, conseiller aux états, fut élu comme sixième président central. Il concentra tous ses efforts sur la réalisation du nouveau plan directeur et sur le droit de codécision et de participation. Les symposiums et séances de travail des dernières années en sont témoins.

Un regard sur l'avenir

Le plan directeur 95 a franchi à peu près tous les obstacles au niveau législatif et jouit maintenant d'une acceptation réjouissante. Cela serait sans doute, pour la protection civile, une bonne occasion de faire une pause pour reprendre haleine. Les caractéristiques du moment n'incitent pas à cela. Avec l'impression d'un pouvoir se dégradant toujours plus dans l'ancien bloc des pays de l'Est, beaucoup ne ressentent plus la nécessité primordiale d'une protection civile.

La nouvelle mission centrale de l'aide en cas de catastrophe ne peut guère changer quelque chose à cette situation. «Empêcher les catastrophes» est le mot-clé en ce moment. Mais personne ne peut dire vraiment concrètement comment on pourrait les éviter. La mauvaise situation économique des dernières années et les caisses vides de la Confédération, des cantons et des communes ne rendent pas spécialement optimiste. «Il faut économiser!» entend-on partout dire, et où peut-on mieux économiser que sur le dos de la protection civile? En plus, les intérêts particuliers deviennent de plus en plus grands. La prospérité de la population entière passe à l'arrière-plan au bénéfice d'une pensée étroite, orientée seulement vers le profit personnel et les avantages momentanés. L'USPC devra développer à l'avenir un plus grand travail de persuasion et d'information pour une meilleure compréhension. Il faut espérer qu'elle trouvera les moyens de faire entendre sa voix jusqu'à la base. Et, surtout, qu'elle aura la volonté de tenir bon en dépit de toutes les contestations et d'être ainsi utile au bien-être de notre pays. ▲

La protection antiaérienne: «fondatrice» de la protection civile.